

Démographie déclinante, activité en hausse

Ophthalmologistes/orthoptistes, mariage de raison

Spécialistes reconnus pour la santé oculaire, les médecins ophtalmologistes ne pourront répondre à la demande croissante d'une population vieillissante à l'horizon 2025. Objectif : déléguer 10 millions d'actes à 4 000 orthoptistes supplémentaires.

LES OPHTHALMOLOGISTES sont au pied du mur. Responsables de 12 millions d'actes en 2010 (contre 1,5 millions en 1980), ils devraient en réaliser... 43 millions en 2025. Déjà réputés pour leurs très longs délais d'attente, ils seront dans une situation bientôt intenable avec le départ prochain d'un tiers des 5 600 spécialistes (tous modes d'exercice confondus) actuellement en exercice. La demande, à l'inverse, continuera de croître rapidement. Plébis-cités, les ophtalmologistes sont en effet désignés par 92 % des Français

comme les professionnels les plus compétents pour les dépistages, selon une étude du Syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF) et de l'IFOP*, très loin devant les opticiens (4 %), les orthoptistes et les généralistes (2 % chacun). Seuls 18 % des Français (des jeunes essentiellement) se dispenseraient de la prescription d'un ophtalmo pour l'acquisition de lunettes ou de lentilles. Et 94 % refusent de céder aux sirènes de l'achat sur Internet pour les lunettes. Malgré les délais d'attente, les Français ne sont donc pas prêts à renoncer à consulter ces spécialistes. Mieux, 78 % des personnes interrogées considèrent qu'il faut faire contrôler sa vue tous les trois ans, voire tous les ans (43 %). Les parents ne sont pas en reste puisqu'ils sont une majorité à penser que le premier examen doit être réalisé avant 3 ans.

Coopération. Les efforts de réorganisation effectués par les ophtalmologistes (informatisation, modernisation et souvent augmentation du temps et de la charge de travail) ne suffisent plus. D'où la réflexion pour sortir de l'ornière actuelle (démographie déclinante, activité en hausse). Pour le SNOF, les ophtalmologistes en formation doivent certes être plus nombreux, grâce à un doublement du nombre d'internes. Mais pour passer à la vitesse supérieure, la profession mise sur les... orthoptistes. « Les patients accepteront la délégation de soins aux orthoptistes sous le contrôle de l'ophtalmologiste », assure le Dr Jean-Bernard Rottier, président du SNOF. « C'est déjà le cas à l'hôpital », renchérit le Pr Béatrice Cochner, présidente de l'académie française de l'ophtalmologie. L'intégration des orthoptistes dans les

cabinets permettrait d'absorber 30 % des flux, et de faire gagner au médecin entre 7 et 13 minutes. L'objectif affiché est de passer de 15 % de coopérations actuellement (avec 800 orthoptistes) à 80 %, grâce à 4 000 auxiliaires médicaux supplémentaires. Ils seraient notamment habilités à prescrire des examens complémentaires à des patients qui n'ont pas encore été vus par un médecin, et à suivre des personnes à partir de 6 ans. « Nous avons deux, trois ans pour faire basculer notre profession. Les orthoptistes sont nos plus naturels collaborateurs », estime le Dr Rottier, sans fermer la porte à des partenariats avec les infirmières ou secrétaires médicales en ophtalmologie, ou encore avec les opticiens. > COLINE GARRÉ

* Sondage réalisé en ligne du 25 au 27 octobre 2011 sur un échantillon représentatif de 1 006 personnes.